



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PONT-ROUGE

5 septembre 2023

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le mardi 5 septembre 2023 à 19 h 00, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, Mme Nathalie Richard, M. Michel Brière, M. Mathieu Bisson, M. Guy Côté, M. François Bouchard formant quorum sous la présidence du maire, M. Mario Dupont.

Sont aussi présents le directeur général M. Pierre Gignac et la greffière Mme Esther Godin.

Membre(s) absent(s) : Aucun.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption des procès-verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023

4. **Conseil municipal**

4.1 Rapport du maire et des élus

4.2 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

4.3 Motion de félicitations à Arnold Girard pour ses 35 ans de service à la Ville de Pont-Rouge

4.4 Motion de félicitations à René Pouliot pour ses 35 ans de service à la Ville de Pont-Rouge

4.5 Motion de félicitations à Gilbert Rousseau pour ses 30 ans de service à la Ville de Pont-Rouge

4.6 Motion de félicitations à Julie-Catherine Julien pour ses 25 ans de service à la Ville de Pont-Rouge

255-09-2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

- 4.7 Motion de félicitations à Benoît Paquet pour ses 25 ans de service à la Ville de Pont-Rouge
- 4.8 Motion de félicitations à Martin Couture pour ses 25 ans de service à la Ville de Pont-Rouge
- 5. **Questions du public - 1^{ère} période**
- 6. **Ressources humaines**
- 6.1 Embauche de Clarence Beaudry au poste de sauveteur-moniteur
- 7. **Service juridique et greffe**
- 7.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction de la greffière
- 7.2 Désignation d'un émissaire conformément à la Politique linguistique de l'État
- 7.3 Adoption de la Politique sur la gouvernance et la protection des renseignements personnels
- 8. **Service de la sécurité publique**
- 8.1 Aucun
- 9. **Service de l'urbanisme**
- 9.1 Avis de motion du Règlement numéro 582-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015, le règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015 ainsi que le règlement de construction numéro 498-2015 afin de bonifier et clarifier certaines dispositions, de poursuivre le développement du secteur sud de la ville et contenir les activités extractives aux entreprises actuellement en activité
- 9.2 Adoption du premier projet de Règlement numéro 582-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015, le règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015 ainsi que le règlement de construction numéro 498-2015 afin de bonifier et clarifier certaines dispositions, de poursuivre le développement du secteur sud de la ville et contenir les activités extractives aux entreprises actuellement en activité
- 9.3 Nomination de Mme Aglaé Legault à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme
- 10. **Service de l'ingénierie**
- 10.1 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
- 10.2 Autorisation à signer une convention d'aide financière au Programme d'aide financière du développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour le projet de construction de pistes cyclables (GDM 20230525-019)
- 11. **Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles**
- 11.1 Demande d'autorisation de dépôt au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
- 12. **Service des finances, approvisionnement et trésorerie**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

- 12.1 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019
- 12.2 Liste des comptes à approuver (1 061 445,71 \$)
- 13. **Questions du public - 2^e période**
- 14. **Clôture de la séance**

ADOPTÉE.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

256-09-2023

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a reçu copie du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée et en confirme l'exactitude;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL BRIÈRE
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023 soit adopté tel que rédigé;

QUE le maire, M. Mario Dupont, et la greffière, Mme Esther Godin, soient autorisés à signer le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE.

4. CONSEIL MUNICIPAL

4.1 Rapport du maire et des élus

Les élus font un bref retour sur certains de leurs dossiers.

4.2 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

Aucun suivi requis.

257-09-2023

4.3 Motion de félicitations à Arnold Girard pour ses 35 ans de service à la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE Arnold Girard est entré à l'emploi de la Ville de Pont-Rouge le 1^{er} janvier 1988;

CONSIDÉRANT QUE Arnold Girard est toujours à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner ses 35 années de service;

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge présente une motion de félicitations à Arnold Girard pour ses 35 années de service à la Ville de Pont-Rouge.

ADOPTÉE.

258-09-2023

4.4 Motion de félicitations à René Pouliot pour ses 35 ans de service à la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE René Pouliot est entré à l’emploi de la Ville de Pont-Rouge le 1^{er} janvier 1988;

CONSIDÉRANT QUE René Pouliot est toujours à l’emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner ses 35 années de service;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge présente une motion de félicitations à René Pouliot pour ses 35 années de service à la Ville de Pont-Rouge.

ADOPTÉE.

259-09-2023

4.5 Motion de félicitations à Gilbert Rousseau pour ses 30 ans de service à la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE Gilbert Rousseau est entré à l’emploi de la Ville de Pont-Rouge le 15 février 1993;

CONSIDÉRANT QUE Gilbert Rousseau est toujours à l’emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner ses 30 années de service;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL BRIÈRE
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge présente une motion de félicitations à Gilbert Rousseau pour ses 30 années de service à la Ville de Pont-Rouge.

ADOPTÉE.

260-09-2023

4.6 Motion de félicitations à Julie-Catherine Julien pour ses 25 ans de service à la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE Julie-Catherine Julien est entrée à l’emploi de la Ville de Pont-Rouge le 19 novembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE Julie-Catherine Julien est toujours à l’emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner ses 25 années de service;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge présente une motion de félicitations à Julie-Catherine Julien pour ses 25 années de service à la Ville de Pont-Rouge.

ADOPTÉE.

261-09-2023

4.7 Motion de félicitations à Benoît Paquet pour ses 25 ans de service à la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE Benoît Paquet est entré à l’emploi de la Ville de Pont-Rouge le 1er janvier 1998;

CONSIDÉRANT QUE Benoît Paquet est toujours à l’emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner ses 25 années de service;

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS BOUCHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge présente une motion de félicitations à Benoît Paquet pour ses 25 années de service à la Ville de Pont-Rouge.

ADOPTÉE.

262-09-2023

4.8 Motion de félicitations à Martin Couture pour ses 25 ans de service à la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE Martin Couture est entré à l’emploi de la Ville de Pont-Rouge le 1^{er} mai 1998;

CONSIDÉRANT QUE Martin Couture est toujours à l’emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner ses 25 années de service;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS BOUCHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge présente une motion de félicitations à Martin Couture pour ses 25 années de service à la Ville de Pont-Rouge.

ADOPTÉE.

5. **QUESTIONS DU PUBLIC - 1^{ÈRE} PÉRIODE**

Les élus et le directeur général apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l’assistance.

6. **RESSOURCES HUMAINES**

263-09-2023

6.1 Embauche de Clarence Beaudry au poste de sauveteur-moniteur

CONSIDÉRANT QU’un poste de sauveteur-moniteur est à combler afin de répondre aux besoins de la Ville de Pont-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QU'au terme du processus d'embauche comprenant des entrevues, Clarence Beaudry s'est avérée être la personne la plus qualifiée pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général peut procéder à l'engagement de fonctionnaires et employés temporaires nécessaires à l'administration de la Ville, sujet à ratification par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a usé de son pouvoir précédemment mentionné afin de s'assurer de l'entrée en fonction de Clarence Beaudry, et ce, à compter du 5 septembre 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise l'embauche de Clarence Beaudry à titre de sauveteur-moniteur selon les conditions de travail des employés salariés non régis par une convention collective et à l'échelon salarial négocié avec la direction générale;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge ratifie la décision du directeur général de procéder à l'embauche de Clarence Beaudry à compter du 5 septembre 2023.

ADOPTÉE.

7. SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

7.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction de la greffière

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

La greffière procède à la présentation et au dépôt du procès-verbal de correction daté du 23 août 2023.

7.2 Désignation d'un émissaire conformément à la Politique linguistique de l'État

CONSIDÉRANT la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14, ci-après la Loi) sanctionnée le 1er juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette loi instaure un devoir pour l'Administration québécoise d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive;

CONSIDÉRANT QUE dans leur devoir d'exemplarité, les organismes municipaux sont guidés par la Politique linguistique de l'État dans une nouvelle fenêtre approuvée par le gouvernement le 22 février 2023 et qui est entrée en vigueur le 1er juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un émissaire pour la Ville de Pont-Rouge qui joue un rôle primordial en s'assurant de l'application de la Politique linguistique de l'État (PLE) et de la Directive qui en découle au sein de l'organisation;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

264-09-2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge désigne Esther Godin, greffière et directrice des services juridiques, comme émissaire afin de s'assurer de l'application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive qui en découle.

ADOPTÉE.

265-09-2023

7.3 Adoption de la Politique sur la gouvernance et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge doit se conformer aux modifications de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévues par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit établir les règles qui encadrent sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels, en conformité avec les exigences prévues à l'article 63.3 de la Loi sur l'accès;

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte la Politique sur la protection des renseignements personnels;

QUE cette politique entre en vigueur à compter de son adoption.

ADOPTÉE.

8. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

9. SERVICE DE L'URBANISME

9.1 Avis de motion du Règlement numéro 582-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015, le règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015 ainsi que le règlement de construction numéro 498-2015 afin de bonifier et clarifier certaines dispositions, de poursuivre le développement du secteur sud de la ville et contenir les activités extractives aux entreprises actuellement en activité

Je, soussignée, Mme Lina Moisan, conseillère, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 582-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015 ainsi que le Règlement de construction numéro 498-2015 afin de bonifier et clarifier certaines dispositions, de poursuivre le développement du secteur sud de la ville et contenir les activités extractives aux entreprises actuellement en activité.

conseillère

266-09-2023

9.2 Adoption du premier projet de Règlement numéro 582-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015, le règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015 ainsi que le règlement de construction numéro 498-2015 afin de bonifier et clarifier certaines dispositions, de poursuivre le développement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

du secteur sud de la ville et contenir les activités extractives aux entreprises actuellement en activité

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juin 2015, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le règlement de zonage no 496-2015;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du Règlement numéro 582-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015 ainsi que le Règlement de construction numéro 498-2015 afin de bonifier et clarifier certaines dispositions, de poursuivre le développement du secteur sud de la ville et contenir les activités extractives aux entreprises actuellement en activité. a été préalablement donné lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement numéro 582-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015 ainsi que le Règlement de construction numéro 498-2015 afin de bonifier et clarifier certaines dispositions, de poursuivre le développement du secteur sud de la ville et contenir les activités extractives aux entreprises actuellement en activité. au plus tard deux jours précédant la présente séance, que tous confirment l'avoir lue et qu'ils renoncent par conséquent à sa lecture;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte le premier projet de Règlement numéro 582-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015 ainsi que le Règlement de construction numéro 498-2015 afin de bonifier et clarifier certaines dispositions, de poursuivre le développement du secteur sud de la ville et contenir les activités extractives aux entreprises actuellement en activité.;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit.

ADOPTÉE.

267-09-2023

9.3

Nomination de Mme Aglaé Legault à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le mandat du membre du siège numéro 4 du comité consultatif d'urbanisme arrive à échéance le 8 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 486-2014 constituant le comité consultatif d'urbanisme prévoit que les mandats des membres sont d'une durée de trois ans et qu'un appel de candidatures public doit être effectué lorsqu'un mandat vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures concernant l'ouverture du poste a été publié sur le site internet de la Ville, sur la page Facebook et dans le bulletin municipal;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réception de différents curriculum vitae, le comité de sélection a retenu, malgré d'autres excellents choix, la candidature de Mme Aglaé Legault, bachelière en urbanisme et candidate à la profession d'urbaniste;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge nomme au siège numéro 4 du comité consultatif d'urbanisme Mme Aglaé Legault;

QUE le présent mandat soit pour une période de trois ans se terminant le 5 septembre 2026.

ADOPTÉE.

10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

10.1 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

Le directeur de l'ingénierie dépose au conseil le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 août 2023.

10.2 Autorisation à signer une convention d'aide financière au Programme d'aide financière du développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour le projet de construction de pistes cyclables (GDM 20230525-019)

CONSIDÉRANT QU'en date du 10 août 2023 le ministère des Transports et de la Mobilité durable a confirmé l'accord d'une aide financière maximale de 88 001 \$ pour le projet de construction de pistes cyclables à Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de la convention d'aide financière et l'approuve;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge certifie que Me Esther Godin ou M. Pierre Gignac sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE.

11. SERVICE DES LOISIRS, SPORT, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET GESTION DES IMMEUBLES

11.1 Demande d'autorisation de dépôt au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge souhaite déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée qui servira également d'équipement quatre saisons pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière peut atteindre 66% des coûts du projet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE les coûts ont été estimés à 4,7 millions \$ par la firme BC2;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la Ville de Pont-Rouge autorise la présentation du projet de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Pont-Rouge à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville de Pont-Rouge désigne Michel Godin, directeur du Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE.

12. SERVICE DES FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET TRÉSORERIE

12.1 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019

Le directeur général et les directeurs de service ont déposé leur rapport des dépenses autorisées au cours du récent mois, le tout conformément au Règlement numéro 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

12.2 Liste des comptes à approuver (1 061 445,71 \$)

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil municipal de la liste des comptes à approuver en date du 5 septembre 2023 totalisant 1 061 445,71 \$;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS BOUCHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine le document « Effets présentés au conseil » daté du 23 août 2023;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine les chèques, les prélèvements automatiques et les dépôts directs faits pour la période du 26 juillet au 23 août 2023, pour un montant total de 1 061 445,71 \$, incluant la rémunération versée durant la même période.

ADOPTÉE.

13. QUESTIONS DU PUBLIC - 2^E PÉRIODE

Aucune question n'est soulevée par les personnes présentes dans l'assistance.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

270-09-2023



No de résolution
ou annotation

271-09-2023

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 19h23.

ADOPTÉE.

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu’il a signé chaque résolution.

Maire

Greffière